Garcinia cambogia : la France suspend sa commercialisation face aux risques hépatiques

Compte Test - 2025-04-21 04:41:38 - Vu sur pharmacie.ma

Un arrêté ministériel daté du 15 avril 2025 [1] suspend, pour une durée d'un an, l'importation, l'introduction et la commercialisation en France des compléments alimentaires à base de Garcinia cambogia. Cette décision fait suite à une alerte émise en mars par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), qui a mis en évidence des effets indésirables graves, notamment des cas d'hépatites aiguës survenus chez des consommateurs de Garcinia cambogia sans antécédents médicaux particuliers. Par mesure de précaution, l'interdiction s'applique à l'ensemble du territoire français et concerne tous les produits, qu'ils soient proposés à titre gratuit ou payant, contenant la plante Garcinia cambogia ou des extraits issus de l'une de ses parties. Ce moratoire vise à protéger la santé publique dans l'attente de mesures harmonisées à l'échelle européenne, qui ne devraient pas entrer en vigueur avant plusieurs mois. Il permet également de laisser le temps à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) de finaliser son évaluation scientifique sur les risques liés à cette plante utilisée dans de nombreux produits amaigrissants.

[1] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051478481